

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 222/00

ÉFAI – 000475 – ASA 33/008/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

PAKISTAN

Bakhtwar, 18 ans

Londres, le 21 juillet 2000

Une jeune femme de dix-huit ans, qui s'était mariée sans le consentement de ses parents, est maintenue prisonnière par ses proches. Ceux-ci l'ont contrainte à divorcer et Amnesty International craint qu'ils ne la tuent pour venger ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leur honneur. Chaque année, de très nombreuses femmes sont victimes de « *meurtres pour des questions d'honneur* » au Pakistan.

Bakhtwar, membre de la tribu pathan, a épousé devant un magistrat Roshan Junejo, membre de la tribu du même nom, en juin dernier. Le 11 juillet, les siens, fortement opposés à cette union, ont contraint la tribu Junejo à remettre la jeune femme aux mains d'un de ses proches, qui habite Sanghar (province de Sind), ville natale de la famille. Bakhtwar est sous haute surveillance depuis lors.

Sa famille et plusieurs anciens de la tribu ont, à diverses reprises, fourni par écrit aux Junejo l'assurance que Bakhtwar ne subirait aucun mauvais traitement et serait autorisée à comparaître devant un tribunal le 19 juillet 2000 pour y faire état de sa décision de demeurer auprès de son mari ou de sa famille. Toutefois, dans les jours qui ont suivi, quelque 200 Pathans armés se sont rassemblés autour de la résidence familiale à Sanghar pour dénoncer le mariage, déclarant qu'ils protégeraient l'honneur de la famille en empêchant cette comparution. Un porte-parole a déclaré : « *Nous défendrons notre honneur. N'en déplaise aux uns et aux autres, cela fait partie de notre tradition et de notre culture.* »

Le 18 juillet, une *jirga* (conseil des anciens de la tribu) regroupant des Pathans et des Junejo s'est réunie au domicile d'un ancien membre de l'Assemblée nationale et a statué que Bakhtwar resterait auprès de ses parents. Les Pathans ont promis aux Junejo qu'il ne serait fait aucun mal à la jeune femme si son mari consentait à divorcer et l'autorisait à rentrer chez ses parents. Roshan Junejo, qui, craignant pour sa vie, s'était réfugié dans la clandestinité, a été conduit devant les participants par des membres de la tribu pathan. Il a accepté l'assurance qui lui était donnée et signé l'acte de divorce, ayant, apparemment, subi des pressions considérables.

À la connaissance d'Amnesty International, l'administration du district n'a rien fait pour protéger le couple. Bakhtwar est quasi prisonnière de sa famille, qui ne lui a pas permis d'entrer en contact avec son époux, de comparaître devant le tribunal ni de consulter un avocat, et lui a imposé le divorce sans égard pour ses propres volontés.

En avril 2000, le général Parvez Musharraf, chef du gouvernement, a condamné la pratique des « *meurtres pour des questions d'honneur* » perpétrés à l'encontre d'hommes et de femmes, pratique qui se perpétue depuis des siècles au Pakistan. Cela étant, la police n'a rien fait pour protéger les droits de Bakhtwar, en particulier son droit à la vie, et son droit de décider elle-même de son mariage. Le 14 juillet, alors que des membres de la tribu pathan étaient rassemblés à Sanghar pour défendre l'honneur de la famille, des hauts fonctionnaires de la police auraient déclaré : « *Nous avons pris des mesures de sécurité et ne leur permettrons pas de dicter leur loi* ». Toutefois, le 20 juillet, après le divorce, des hauts responsables de la police auraient affirmé : « *Ils sont convenus que le mariage était contraire à leurs us et coutumes* ».

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre par avion / aérogramme (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par le fait que la vie de Bakhtwar est en danger ;
- demandez aux autorités pakistanaïses de veiller à ce que cette jeune femme ne soit détenue par personne contre son gré, et à ce qu'elle puisse exercer son droit à une vie familiale libre de toute ingérence indue ;
- demandez au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter qu'elle ne soit victime de nouvelles violences ;
- engagez les autorités à user des moyens appropriés pour sensibiliser les dirigeants des tribus et des communautés aux droits des femmes, conformément à l'engagement pris par le gouvernement d'assurer l'égalité des droits entre les sexes et de mettre fin à la pratique des meurtres pour des questions d'honneur.

**APPELS À :**

**Directeur du Conseil national de sécurité :**

General Pervez Musharraf  
Chief Executive  
National Security Council  
General Block, Pakistan Secretariat  
Islamabad, Pakistan

**Fax :** 92 51 922 4768

**Télégrammes :** General Pervez Musharraf, Islamabad, Pakistan

**Formule d'appel :** *Dear Chief Executive, / Mon Général, (si vous êtes un homme) Général (si vous êtes une femme)*

**Ministre de l'Éducation, de la Condition féminine, de la Protection sociale et de l'Éducation spécialisée :**

Ms Zubaida Jalal  
Minister for Education, Women's Development, Social Welfare and Special Education  
Ministry of Education  
Block D, Pakistan Secretariat  
Islamabad, Pakistan

**Fax :** 92 51 920 2851

**Télégrammes :** Minister for Education, Pakistan Secretariat, Islamabad, Pakistan

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*